

**MAIRIE DE SILTZHEIM**

14 Rue de l'Église
67260 SILTZHEIM

☎ : 03 87 98 48 57

📠 : 09 70 06 62 74

siltzheim.maire@wanadoo.fr



-AVIS AUX ADMINISTRÉS-

Je me permets de vous rappeler certains points de la réglementation en vigueur afin de garantir la qualité de vie de chacun en notre commune.

Le brûlage des déchets verts :

En vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental du Bas-Rhin, le brûlage des déchets est **INTERDIT**. Je vous encourage à déposer ces derniers en déchetterie.

L'Arrêté Municipal du 11 mai 2015 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage RÈGLEMENTE :

-les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils ne peuvent être pratiqués que les jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00**
- Le samedi de **09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00**

-Cet arrêté **INTERDIT** ces mêmes travaux les dimanches et jours fériés.

Le règlement du city-stade **AUTORISE**:

-l'utilisation du terrain de **08h00 à 22h00**.

-l'utilisation de cette infrastructure pour la pratique du : football, basketball, handball, badminton et mini-tennis.

Le règlement du city-stade **INTERDIT** :

-l'utilisation du terrain par des enfants de moins de 8 ans sans la surveillance d'un adulte.

-la pratique du football avec des chaussures à crampon.

-de grimper sur les palissades et le pare-ballon.

-d'y promener ou d'y laisser courir des chiens et de circuler en deux-roues.

L'Arrêté Municipal du 22 mai 2006 relatif à la circulation des chiens **INTERDIT**:

-de laisser un chien divaguer sur la voie publique.

-de laisser faire aux chiens leurs déjections sur la voie publique ou sur des propriétés privées.

Il existe sur le territoire communal des containers dédiés à la dépose des déchets de type verres, papiers et habits usagés (ceux-ci sont situés rue du Stade et rue des Prés).

Un container dédié à la collecte des bouchons en plastique, liège et autres capsules métalliques est mis à disposition des administrés à la boulangerie *Aux Douceurs d'Alsace*. Cette collecte est réalisée au profit de l'association **ARAME (soutien aux enfants atteints d'affections malignes).**

Le Maire
Sébastien SCHMITT

